

L'an deux mille seize, le mercredi 26 octobre, le Comité du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche s'est réuni – à L'Orangerie – Chemin des Bosquets - CHATEAUGIRON – sous la présidence de Monsieur Michel DEMOLDER, Président.

La séance s'est déroulée de 20H15 à 22H15.

Membres présents prenant part au vote : M. BLOT Frédéric (Argentré du Plessis); M. SAMSON Yvon (Brie); M. LANOE Roland (Domagné); M. PRODHOMME Daniel (Domloup); M. GESLIN Joseph (Essé); Mme LOUAPRE Françoise (Laillé); M. LECOMTE Christophe (Le Theil de Bretagne); M. GUEROIS Laurent (Moutiers); M. PELHATE Dominique (Ossé); M. DEMOLDER Michel (Pont Péan); M. PANAGET Armel (Saint Armel); M. LOIZANCE René (Saint Aubin du Pavail); M. ROUX Jean-Yves (Saint Erblon); M. FESSELIER Rémy (Vergéal); M. DELEUME Nicolas (Vern sur Seiche)

Absents excusés : Mrs. BIGOT Dominique et JOUZEL Jean Marie (Amanlis); Mme VAYNE LEBLAY Nadine (Availles sur Seiche); M. RENAULT Emmanuel (Chancé); M. ROUSSEL René (Chantepie); Mme DEPORT Marielle (Chateaugiron); Mme PIEL Solange (Corps Nuds); Mrs BEAUDOIN Pascal et BEAULIEU Jean-Pierre (Cuillé); Mme CHEVRIER Christine (Domalain); Mrs LETORT Armand et VINCENT Mathieu (La Guerche de Bretagne); M. JEGU Xavier (La Selle Guerchaise); Mme ANGER Marie-Paule (Nouvoitou); Mrs MARCHAND Pierre Marie et NAHUET Gilles (Orgères).

Pouvoirs : M. KERBOEUF Alban (Chantepie) donne pouvoir à M. DEMOLDER Michel (Pont Péan).

Invités présents : Mme GARNIER Sandrine (SIBVS)

- **Avant de débiter la séance M. DEMOLDER a rappelé l'importance du quorum pour le bon fonctionnement de la structure.**

En effet, le comité syndical prévu le 18 OCTOBRE 2016 n'a pas eu le quorum. C'est pourquoi, il avait été décidé de le reporter au 26 octobre 2016. Pour autant, tous les points de l'ordre du jour ont été présentés le 18 octobre 2016, mais aucune délibération n'avait pu être votée.

M. DEMOLDER a rappelé au début de la réunion en date du 26 octobre, que les membres du comité syndical présents le 18 octobre dernier, ont souhaité que dans la prochaine convocation soit rappelé l'importance du quorum. En effet, les membres délégués font le constat que le nombre d'élus présents est en baisse constante ce qui entraîne un quorum de plus en plus difficile à atteindre.

C'est pour cette raison qu'il a été demandé :

- de transmettre aux membres titulaires et suppléants la liste des membres présents par commune depuis le début du mandat de 2014.
- de rappeler que :
 - les représentants suppléants ont été élus afin de remplacer le titulaire qui ne peut pas être présent au comité syndical.
 - les pouvoirs ne sont pas pris en compte dans le quorum, même s'ils est important
 - si les représentants ont trop de difficulté à assister aux réunions, la commune peut nommer d'autres représentants par délibération et en avertir le Syndicat.
 - Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités.

➤ **A l'issu de ce retour sur la séance du 18 octobre dernier, M. DEMOLDER a rappelé l'ordre du jour :**

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2016
2. ADHESION DE VERGEAL
3. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
4. CONVENTION AVEC LA FDGDON
5. AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL DE BASSIN VERSANT DE LA SEICHE 2017
6. PROGRAMME BREIZH BOCAGE
7. INFORMATIONS ET DIVERS
8. DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2016

Le compte rendu du 12 mai 2016 n'a fait l'objet d'aucune remarque et a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. ADHESION DE VERGEAL

M. DEMOLDER a informé l'assemblée que suite au retour de l'arrêté inter préfectoral signé le 9 septembre 2016, Vergéal est officiellement adhérente au syndicat intercommunal du bassin versant de la Seiche. Le nombre de communes adhérentes est à présent de 46.

3. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

A. PROLONGATION DU CONTRAT D'ESTHER FURET EN CHARGE DE L'EVALUATION DU CONTRAT TERRITORIAL DE BASSIN VERSANT

Afin de mieux coordonner les résultats de l'évaluation du Contrat Territorial conduit en interne avec l'étude sur les milieux aquatiques actuellement réalisée par le cabinet CERESA, M. DEMOLDER informe les membres présents de la nécessité de prolonger le contrat d'Esther Furet pour une durée d'un mois.

Aucune délibération n'est à prendre et aucune remarque n'a été formulée contre la prolongation de ce contrat.

B. ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Technicien bocage

CONSIDERANT que l'agent actuellement en place au poste de technicien bocage arrive à la fin de son CDD au 4 janvier 2017, le Président propose en accord avec les membres du bureau de :

- reconduire le contrat du technicien bocage en CDD afin d'assurer des missions d'animation et de suivi du bocage sur le territoire du bassin versant de la Seiche, sur un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35/35^{ème} heures hebdomadaires du 05/01/2017 au 31 décembre 2017.

Le Comité Syndical a délibéré à l'unanimité pour autoriser le Président à prendre les décisions relatives à cet emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35/35^{ème} heures hebdomadaires et ce à compter du 05/01/2017 pour assurer la mise en œuvre des actions « Bocage » sur le bassin versant de la Seiche.

Besoin d'un emploi non permanent

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu du besoin d'animer les actions de reconquête de la qualité de l'eau portées par le Syndicat du Bassin Versant de la Seiche

Considérant qu'il est autorisé le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1^o) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Le Comité Syndical a délibéré à l'unanimité pour autoriser le Président à prendre les décisions relatives à cet emploi.

Régime indemnitaire général du Personnel : mise à jour du tableau

Mise à jour du tableau des primes

M. DEMOLDER indique que suite à l'avancement de grade des Mme SORNAY Marie et Mme GARNIER Sandrine, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des primes. Il s'agit juste d'ajouter les 2 nouveaux grades que sont : rédacteur principal de 2nd classe et ingénieur principal.

M. DEMOLDER précise qu'il a été décidé d'instituer le 23 avril 2013 un régime indemnitaire aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires dans la limite des taux moyens annuels suivants appliqués à l'effectif réel en fonction, dans la collectivité selon les modalités définies par la réglementation, et dans la limite des textes applicables aux agents relevant des cadres d'emplois de la collectivité.

Monsieur le Président propose d'attribuer au personnel du Syndicat les primes et indemnités selon les textes en vigueur et modalités suivantes :

		Indemnité d'administration et de technicité	Prime de service et de rendement	Indemnité spécifique de service	Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
		Montant de référence annuel au 01/07/2010	Montant de référence annuel au 17/12/2009	Montant de référence annuel au 26/07/2010	Montant de référence annuel au 01/07/2010
Filière	Grade				
Administratif	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe				857.82€ avec un coefficient maximum de 8
	Rédacteur	-	-	-	857.82€ avec un coefficient maximum de 8
Technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	449,28 € avec un coefficient maximum de 8	-	-	-
	Technicien	-	Taux annuel de base de 1 010 € avec un montant annuel maximum de 2 020 €	3 619 € avec un coefficient maximum de 1,1	-
	Ingénieur principal		Taux annuel de base de 1 659 € avec un montant maximum de 3 318 €	10 133.20 € avec un coefficient maximum individuel de 1.15	
	Ingénieur (jusqu'au 6 ^{ème} échelon)	-	Taux annuel de base de 1 659 € avec un montant maximum de 3 318 €	10 133.20 € avec un coefficient maximum individuel de 1.15	-

Les dispositions générales prises antérieurement (23/04/2013) restent inchangés.

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Enfin, les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2016 et les crédits correspondants seront prévus et inscrits chaque année au budget.

M. DEMOLDER rappelle que ce tableau sera modifié au 1^{er} trimestre 2017 avec la mise en place du RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Les membres du Comité Syndical ont délibéré à l'unanimité pour :

- ACCEPTER les conditions d'octroi des primes et indemnités pour l'ensemble des agents titulaires et non titulaires du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche comme présenté ci-dessus.

Les primes et indemnités seront octroyées par arrêtés individuels.

4. POINT COMPTABLE

Décision modificative numéro 2

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal du Syndicat, il est proposé aux membres du Comité syndical d'autoriser le Président à procéder aux mouvements de crédits, section de fonctionnement, constituant la décision modificative n°2 et détaillée ci-dessous :

Section	Chapitre	Article	BP Voté le 23/02/2016	Crédit de diminution	Crédit d'augmentation	Nouveau budget
Fonct	012 : charges de personnel et frais assimilés	6474	8 970 €	- 7 208 €		1 762 €
Fonct	012 : charges de personnel et frais assimilés	6488	0 €		+ 6 835 €	6 835 €
Fonct	011 : Charges à caractères générales	6228	200 €		+ 373 €	573 €

- Lors de la création du budget primitif l'imputation pour les tickets restaurants a été erronée. Afin que le budget soit conforme à la nomenclature comptable il est nécessaire d'effectuer cette modification.

Les membres du Comité Syndical ont été amenés à se prononcer sur ce mouvement de dépenses, section de fonctionnement, constituant la décision modificative n°2 et détaillée dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, ce tableau a été approuvé à l'unanimité des membre présents.

5. CONVENTION AVEC LA FDGDON (FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES)

Le 26 juin 2014, le comité syndical a délibéré pour passer une convention entre la FDGDON et le Syndicat de la Seiche et les communes pour une durée de 3 ans concernant les indemnités piégeurs de ragondins. A ce jour 19 communes sont concernées par ce conventionnement.

La convention arrive à son terme.

M. DEMOLDER et Sandrine GARNIER ont rappelé le fonctionnement de ce conventionnement.

Même s'il est lourd administrativement, il a montré son efficacité car cela a permis de remobiliser les communes sur la question du piégeage des ragondins dont le nombre a considérablement augmenté entre la campagne 2011-2012 et 2015-2016 (+28%)

Synthèse des captures rongeurs aquatiques	4ème année de convention		3ème année de convention		2ème année de convention		1ere année de convention		Pas de convention	
	Campagne 2015/2016		Campagne 2014/2015		Campagne 2013/2014		2012/2013		2011/2012	
	Communes	Ragondins	Rats Musqués	Ragondins	Rats Musqués	Ragondins	Rats Musqués	Ragondins	Rats Musqués	Ragondins
AVAILLES SUR SEICHE	140	30	96	8	135	15	190	10		
BRIE	74		73		54	15	40	0	41	14
BRIELLES	90	18	91		62	9	71	3	25	1
BRUZ			39		94					
CHARTRES DE BRETAGNE										
CORPS NUDES	53	15	79	15	35	22	40	20		
DOMAGNE	135	10	143	12	63	12	84	15	112	12
DOMLOUP	148	4	163	10	178	7				
DROUGES	10	1	25		15					
JANZE	250	20	325		120					
LA GUERCHE DE BRETAGNE	29				8					
LE THEIL DE BRETAGNE	43	11	61	10	71	14				
MOUTIERS	111	14	157	18	117	17	116	5	133	1
NOUVOITOU	237	40	411	36	145	16				
NOYAL CHATILLON SUR SEICHE	180	3	350	7	213	3	246	4	153	7
ORGERES	16		33		29	7	9	3	66	11
OSSE	361	1	161		89					
PIRE SUR SEICHE	402		347		576		276	0	421	2
PONT PEAN	13		64		22		58	0		
RETIERS	74	11	193	15	110					
SAINT AUBIN DU PAVAIL	107		101		35					
SAINT ERBLON	80	17	30		69					
VERN SUR SEICHE	54		49	6	47	6	29	6		
	2607	195	2991	137	2287	143	1159	66	951	48
10584										
Communes sur BV hors convention ou non adhérente FGDON35 pour information										
BOURGBARRE	64	12	67	4	58	11	41	11	41	14
CHANTELOUP	37	5	29	6			85	8		
CHATEAUGIRON	19	2	29	5	53	3	9	2	5	2
GENNES SUR SEICHE	288	10	269	10	216	10	284	27	271	23
LE PERTRE	73	3	60	8			76	13		
MOULINS			146		111	73	122	0	210	76
MOUSSE	114	5	128		165					
AMANLIS										
LA SELLE GUERCHaise										

En jaune : les résultats qui ne sont pas encore récupérés

En Orange : pas de résultats

Le renouvellement de la convention a été discuté lors de la séance.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, ont décidé de renouveler la convention avec la FDGEDON.

Les communes seront informées de ce renouvellement et seront amenées à délibérer en leur sein.

6. AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL DE BASSIN VERSANT DE LA SEICHE 2017

Il a été fait un point aux membres du comité syndical sur les actions reconduites pour 2017. En effet, M. DEMOLDER a précisé qu'un avenant au contrat pour une durée d'un an a été proposé à l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Cette dernière a formulé un accord de principe dans l'attente du retour du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne fixé au 8 novembre 2016.

Les principales actions reconduites sont :

ACTIONS AGRICOLES

- Organiser des journées d'information et de formation
- Continuer le suivi de reliquat d'azote en vue de développer les référentiels locaux
- Engager les prescripteurs dans un conseil agri-environnemental
- Réaliser des diagnostics et des suivis agricoles

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLECTIVITES ET DES PARTICULIERS

- Informer, communiquer et accompagner aux changements de pratiques les collectivités
- Accompagner les collectivités vers la réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- Développer des outils de communication sur la gestion différenciée
- Eduquer et sensibiliser les particuliers et les scolaires à la qualité de l'eau

MILIEUX AQUATIQUES

- Rétablir la continuité écologique
- Restaurer la morphologie des cours d'eau
- Gérer les embâcles et les plantes invasives
- Aménager des frayères à brochets

AMENAGEMENT BOCAGER

- Améliorer et préserver le maillage bocager
- Accompagner les communes pour la préservation du bocage dans leur PLU

COMMUNICATION

- Développer des outils de communication pour sensibiliser les usagers du bassin versant

SUIVI QUALITE

- Assurer le suivi qualité physico-chimique et biologique des masses d'eau bassin versant

Plan de financement prévisionnel - Année 2017

Désignation des actions	Coût prévisionnel (€) TTC	Taux d'aides de l'AELB	Montant d'aide prévisionnelle 2017 (€)
Syndical intercommunal du bassin versant de la Seiche			
Animation générale	92 000	60%	55 200
Communication Générale	10 000	60%	6 000
Animation agricole	56 000	60%	33 600
Communication Agricole	7 500	60%	4 500
Actions collectives agricoles	48 000	60%	28 800
Diagnostics individuels	15 000	80%	12 000
Accompagnement individuel	15 000	60%	9 000
Réduction de l'usage des pesticides par les collectivités	8 000	60%	4 800
Sensibilisation du public scolaire	5 000	60%	3 000
Suivi qualité eau	30 000	60%	18 000
Technicien rivière	50 000	60%	30 000
Travaux de restauration cours d'eau	177 000	60%	106 200
Travaux de restauration de la continuité	90 000	60%	54 000
Lutte contre les plantes envahissantes	10 000	40%	4 000
Inventaires communaux de zones humides	80 000	60%	48 000
Total SIBV Seiche	693 500		417 100
Autres maîtres d'ouvrage agricoles (Adage, Agrobio)	42 700		29 560
TOTAL des dépenses prévisionnelles en TTC	736 200		446 660

A ce jour seul le taux d'aide de l'AELB est connu.

Par ailleurs, les travaux Breizh Bocage sont reconduits mais font l'objet d'un autre programme de financement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du comité syndical ont :

- APPROUVENT le programme d'actions 2017 du Contrat Territorial de Bassin Versant ;
- AUTORISENT le Président à solliciter les subventions de l'année 2017 auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne, de la Région Pays de la Loire, du Conseil Départemental 35 et des fonds Européens (à hauteur de 80%) nécessaires pour :
 - la mise en œuvre du programme d'actions de l'année 2017 du Contrat Territorial de Bassin Versant
 - le financement des postes de la cellule animation : animatrice coordinatrice/secrétaire-comptable, de l'animatrice agricole, et du technicien de rivière.

7. PROGRAMME BREIZH BOCAGE

Le contenu du programme et le plan de financement ont été présenté au cours de la séance.

Au préalable, une information a été faite sur la décision prise par la Commission Marché Public du 23/09/2016 sur le choix de l'attribution des marchés de fournitures et de travaux de l'année 2016-2017.

Rappel :

Travaux 2016/2017 : 27 km de haies dont 11,5 km sur talus

2 Marchés :

Marché de travaux :

- Lot 1 : Plantations et installation des protections
- Lot 2 : Création de talus
- Lot 3 : Installation du paillage
- Lot 4 : Entretien des haies

4 candidats : Collectif Bois Bocage 35, NAUDET, LAMY, ETF Rolland

Marché de fournitures :

Lot 1 : Fourniture des arbres

Lot 2 : Fourniture des protections

Lot 3 : Fourniture des copeaux

5 candidats : Collectif Bois Bocage 35, NAUDET, LAMY, BAUCHERY et LEVAVASSEUR

Décision de la CMP qui s'est tenue le 23/09/2016 :

☐ MARCHE DE TRAVAUX PROGRAMME BREIZH BOCAGE 2016-2017

Lot 1 : Plantation - NAUDET pour un montant total de : 32 405 €

Lot 2 : Création de talus - Entreprise ROLLAND pour un montant total de : 21 834 € HT

Lot 3 : Installation des copeaux - LAMY pour un montant total de : 22 500 € HT

Lot 4 : Entretien - NAUDET pour un montant total de : 7 714 € HT

☐ MARCHE DE FOURNITURES - BREIZH BOCAGE 2016-2017

Lot 1 : Fourniture des plants - BAUCHERY pour un montant total de : 13 723,43 € HT

Lot 2 : Fourniture des protections - BAUCHERY pour un montant total de : 11 324,10 € HT

Lot 3 : Fourniture des copeaux de bois - Bois Energie Ouest Environnement pour un montant total de : 28 952,0 € HT

Il a été précisé que le Collectif Bois Bocage n'avait pas été retenu car il était 15 000 € plus cher que l'entreprise Bois Energie Ouest Environnement qui respecté les clauses techniques du CCTP.

Il a été exprimé que pour le prochain marché il sera étudié la possibilité de voir si les copeaux de bois peuvent exclusivement être issue du bois de bocage local et s'il est possible de faire un marché unique regroupant les travaux et fournitures.

A l'issue de cette présentation, il a été demandé aux membres du comité syndical de délibérer pour valider le programme Breizh Bocage 2016-2017, ainsi que les modalités de financements de ce programme.

Les chiffres présentés sont en lien avec la stratégie Breizh Bocage validée pour la période 2015/2020. En fonction des capacités budgétaires du syndicat, il sera étudié la possibilité ou pas de réaliser 45 km de linéaires de plantations et de recruter un autre technicien bocage.

Les membres du comité syndical ont délibéré à l'unanimité pour valider le programme Breizh Bocage 2017, ainsi que sur les modalités de financements de ce programme.

Coût prévisionnel des travaux :

Prévisionnel	Prix unitaire HT estimatif des entreprises (par ml)	Projet estimatif (nb et km)	Coût total (HT) annuel
Fournitures			
Plants	0,6	45 000	27 000,00 €
Protections	0,94	15 000	14 100,00 €
Travaux			
Plantation*	0,7	45 000	31 500,00 €
Pose protection*	0,85	15 000	12 750,00 €
Talutage à la charrue	2	17 000	34 000,00 €
Talutage à la pelle	4,5	3 000	13 500,00 €
Paillage (fourniture pose)	2,75	45 000	123 750,00 €
Entretien	0,25	90 000	22 500,00 €
*autre prestation			790,00 €
TOTAL			279 890,00 €

Plan de financement prévisionnel des travaux Breizh Bocage :

Organismes financeurs	%	€ HT
Europe (FEADER), Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Régional, Département 35	80%	223 912.00 €
Syndicat de bassin versant de la Seiche	20%	55 978.00 €
TOTAL	100%	279 890.00 €

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- **APPROUVENT** le programme de travaux Breizh Bocage 2017 ;
- **APPROUVENT** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISENT** le Président à solliciter les subventions de l'année 2017 auprès du FEADER, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne, et du Conseil Départemental (à hauteur de 80%) nécessaires pour la mise en œuvre des travaux Breizh Bocage
- **AUTORISENT** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour l'année 2017, il a été rappelé les objectifs d'animation principaux :

- **Démarcher l'ensemble des agriculteurs des communes définies comme prioritaires pour 2017.** Les exploitants agricoles seront contactés individuellement. Un linéaire entre 20 et 40 km est souhaité pour cette année, avec la moitié de création de haies implantés sur talus.
- **Animer les MAEC Bocage, dans la mesure où le Syndicat de la Seiche est porteur d'un PAEC à l'échelle du territoire de son bassin versant.**
- **Entretenir les plantations réalisées.**
- **Animer des chantiers de régénérations naturelles assistées.**
- **Accompagner les communes pour protéger le bocage dans leurs documents d'urbanisme.** Ce travail de recensement va dans le sens des orientations du SAGE Vilaine qui demande qu'une commission bocage soit mise en place au niveau communal.
- **Développer des outils de communication pour informer sur le programme Breizh Bocage et sensibiliser sur la préservation et la valorisation du bocage.**
- **Animer un comité de pilotage local** qui se réunira en fin d'année pour présenter les projets, et lancer officiellement l'animation de l'année 2018.

Coût prévisionnel de l'animation 2017 :

Postes de dépenses	En € HT
2 ETP (salaire chargé - technicien Bocage)	76.000
Frais de missions (déplacements et repas)	6.000
Formation	4 000
Communication (développer des outils à destination des agriculteurs)	4.000
TOTAL	90 000 €

Plan prévisionnel de financement de l'animation Breizh Bocage 2017 :

Organismes financeurs	%	€ HT
Europe (FEADER), Agence de l'Eau Loire Bretagne Conseil Régional, Département 35	80 %	72 000 €
Syndicat de bassin versant de la Seiche	20 %	18 000 €
TOTAL	100 %	90 000 €

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- **APPROUVENT** le programme d'animation Breizh Bocage 2017 ;
- **APPROUVENT** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISENT** le Président à solliciter les subventions de l'année 2017 auprès du FEADER, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne, et du Conseil Départemental (à hauteur de 80%) nécessaires pour la mise en œuvre des travaux Breizh Bocage
- **AUTORISENT** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

8. INFORMATIONS ET DIVERS

Une information a été faite par Sandrine GARNIER sur les dossiers en cours.

Un point sur l'évaluation du CTBV

Depuis le début de l'année 2016, le syndicat intercommunal du bassin versant de la Seiche évalue son contrat territorial.

Sandrine GARNIER a rappelé que l'objectif est de faire le bilan des actions mises en œuvre depuis 2012 et d'identifier les points forts et les points faibles de l'action du Syndicat de la Seiche.

Pour mettre en place cette démarche, le syndicat bénéficie de l'appui du bureau d'études Planète Publique et d'Esther FURET embauchée au Syndicat en CDD pour cette mission.

L'évaluation du contrat territorial comprend trois phases successives :

- **La première phase a consisté à faire le bilan technique et financier du programme.**
Le 25 janvier 2016 un comité de pilotage s'est réuni et a formulé les 8 questions évaluatives qui guideront l'ensemble de la démarche. Ces questions portent sur la cohérence, la visibilité et l'efficacité des actions.
- L'objectif de la deuxième phase de l'évaluation était de collecter des données auprès des acteurs locaux afin de répondre aux questions évaluatives.
Pour se faire le syndicat de la Seiche a rencontré 36 personnes en entretien individuel. Il a également mis en place des enquêtes en ligne à destination des élus (28 réponses), des agriculteurs (48 réponses), des citoyens (23 réponses), des agents communaux (23 réponses) et de la commission professionnelle agricole (9 réponses).
Au total, 167 personnes ont donné leur avis sur les actions du syndicat. Un comité de pilotage a eu lieu le 30 juin pour présenter les éléments issus de la collecte de données.
- **La troisième phase de l'évaluation a pour objectif de réaliser des recommandations pour le prochain programme d'actions.**
Pour cela, le syndicat réunit des commissions thématiques qui ont pour objectif de valider les résultats de l'évaluation et de proposer des recommandations pour le futur contrat territorial. Une commission collectivité a eu lieu le 20 septembre et 27 personnes étaient présentes. Une commission partenaire a eu lieu le 22 septembre avec 6 personnes. Une commission agricole a été organisée le 24 octobre et une commission milieux aquatiques se tiendra le 7 novembre 2016.

Enfin, un comité de pilotage sera organisé le 18 novembre pour valider les résultats de l'évaluation et les recommandations pour le prochain contrat territorial.

Une réunion aura lieu au mois de décembre 2016 pour présenter les résultats de l'évaluation à l'ensemble des personnes sollicitées.

Un rapport évaluatif va être rédigé pour présenter les réponses approfondies à chacune des questions et il sera remis notamment aux financeurs.

L'adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces communaux

Depuis l'évaluation des pratiques des communes Sandrine GARNIER informe que 7 communes ont adhéré à la nouvelle charte : Boistrudan, Bourgbarré, Brielles, Chartre de Bretagne, Domloup, Moussé, Moutiers et Noyal Chatillon sur Seiche. En 2016, 9 communes sont passées en zérophyto.

Un point a été fait sur la loi Labbé et Sandrine GARNIER a relancé les communes pour qu'elles adhèrent à la charte régionale de désherbage. Il a été précisé que le document de synthèse réalisé sur l'évolution des pratiques des communes entre 2014 et 2016 sera transmis aux communes et mis en ligne sur le site internet prochainement.

Le volet communication

Le Syndicat rédige actuellement sa 5^{ème} lettre d'information à destination des habitants. Elle sera distribuée dans les bulletins municipaux comme par le passé en fin d'année.

L'inventaire des zones humides

Un point sur l'état d'avancement a été fait.

9. DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Comme suite à la délibération prise en date du 29 avril 2014, le Président a rendu compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Depuis la séance du 12 mai 2016, les décisions suivantes ont été prises :

DATE	OBJET	TIERS	MONTANT TTC
20/05/2016	Inventaires zones humides Visseiche et Moussé	SARL DERVENN Conseils	1 440.00 €
09/06/2016	Frais d'insertion marché CTMA, Inventaires zones humides et Etude Bilan CTMA	JOURNAUX OFFICIELS	2 592.00 €
26/07/2016	Frais d'insertion travaux ruisseaux Chalerie et Orson	7 JOURS	444.25 €
26/07/2016	Frais d'insertion travaux ruisseaux Chalerie et Orson	MEDIALEX	466.88 €
30/08/2016	Frais d'insertion marché Breizh Bocage 2016/2017	JOURNAUX OFFICIELS	972.00 €
24/06/2016	Achat ordinateur pour la secrétaire/comptable	LA MAISON INFORMATIQUE	1 382.00 €
30/08/2016	Achat vidéoprojecteur	LA MAISON INFORMATIQUE	435.78 €
17/06/2016	Achat matériel de bureau	BRUNEAU	1 048.80 €
09/06/2016	Ouverture ancienne lagune Amanlis	ETUDE ET CHANTIER	5 340.00 €
24/06/2016	Restauration des berges par technique de fascinage	SARL NATURE ET PAYSAGE	9 450.00 €
26/07/2016	Lutte contre les plantes envahissantes	SARL NATURE ET PAYSAGE	1 738.80 €
Juin/juillet/aout/octobre 2016	Travaux sur haies Breizh Bocage 2015/2016	COLLECTIF BOIS BOCAGE 35	4 131.08 €
26/07/2016	Entretien des haies Breizh Bocage 2015/2016	VIDEAL ILLE 35	1 246.64 €
30/08/2016	Fournitures et pose de copeaux de bois Breizh Bocage 2015/2016	COLLECTIF BOIS BOCAGE 35	3 110.60 €
26/07/2016	Révision voitures de service	NORAUTO	202.97 €
30/08/2016	Réparation boîte de vitesses Berlingot	ESPACE AUTO 35	122.82 €
10/10/2016	Réparation roue avant 207	ESPACE AUTO 35	20.00 €
20/05/2016	Contrat de maintenance logiciel comptabilité / paie	BERGER LEVRAULT	1 332.00 €
24/06/2016	Réparation ordinateurs animatrice coordinatrice et animatrice agricole	LA MAISON INFORMATIQUE	195.00 €

07/07/2016	Mise à jour antivirus 2016 sur tous les postes	LA MAISON INFORMATIQUE	195.00 €
30/08/2016	Migration données comptable et paie	BERGER LEVRAULT	120.00 €
	Suivi qualité de l'eau – mars à septembre	LABOCEA	6 039.36 €
	2 suivis diagnostics agricoles	TERQUALITECHS	2 000 €
	2 Diagnostics agricoles	TERQUALITECHS	3 000 €
	1 suivi diagnostic agricole	CHAMBRE AGRICULTURE	1 000 €
	1 diagnostic agricole	CHAMBRE AGRICULTURE	1 500 €
	4 diagnostics agricoles	HARDY Yves	6 000 €
	3 diagnostics agricoles	FD CETA	4 500 €
14/06/2016	Désherbage mécanique du maïs	SARL SAFFRAY	257.40 €
Juillet 2016	Reliquats d'azote sortie hiver	CHAMBRE AGRICULTURE ET LABOCEA	11 143.80 €
20/09/2016	Accompagnement au désherbage mécanique du maïs	FD CETA	432.16 €
	Frais de formation GILLARD Camille, HALAIS Emeline, LAIR Angélique, GARNIER Sandrine et SORNAY Marie		280.00 €
26/07/2016	Location d'un stand au Salon La terre est notre métier	FRAB	250.00 €
30/09/2016	Flash technique agricole n°11	REUZE Imprimerie	1 580.20 €
14/06/2016	Dépliants Breizh Bocage et Bâche de communication pour la Journée de la Pêche	SARL Publicité Concept	375.60 €
30/08/2016	Journée Science Tour à l'Open Seiche Noyal Chatillon	LES PETITS DEBROUILLARDS	1 450.00 €
13/09/2016	Réalisation de panneaux de communication	SARL ELOGRAPHIC	162.00 €
30/08/2016	Reversement des indemnités piégeurs 2016	FDGEDON	6 890.00 €
24/06/2016	Régularisation cotisation assurance du personnel 2016	CIGAC	385.05 €
26/07/2016	Tickets restaurant 3 ^{ème} trimestre	EDENRED	1 346.00 €
	Intérêt ligne de trésorerie	Crédit Agricole	249.88 €
07/07/2016	Frais de dossier ouverture ligne de trésorerie	Crédit Agricole	500.00 €

A la fin de la réunion M. PANAGET a regretté avoir eu deux fois la même discussion pour les personnes ayant été présentes le 18 octobre.

La date du prochain comité syndical est fixée au 31 janvier 2016.